

Les actionnaires représentant une fraction du capital social déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires peuvent requérir, pendant les vingt jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 5 mai 2011, l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions doivent être adressées au siège social de Gecimed, Service Titres et Bourse, 16, rue des Capucines, 75084 Paris Cedex 02, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail, à l'adresse assemblee@gecimed.fr.

Les demandes devront être accompagnées :

- du point à inscrire à l'ordre du jour, ainsi que de sa motivation ;
- du texte des projets de résolutions, assorti, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs ;
- d'une attestation d'inscription en compte justifiant, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée par la réglementation en vigueur.

Les auteurs de la demande devront transmettre à la société une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les comptes susvisés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 25 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris.

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions, présentés par des actionnaires, seront publiés sur le site Internet de la société, <http://www.gecimed.fr>, conformément à l'article R.225-73-1 du Code de commerce.

3) Faculté de poser des questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au conseil d'administration à compter de la publication du présent avis et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 24 mai 2011 inclus.

Ces questions doivent être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à Gecimed, Président du conseil d'administration, 16, rue des Capucines, 75084 Paris Cedex 02, ou à l'adresse électronique suivante : assemblee@gecimed.fr, et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la société, <http://www.gecimed.fr>.

4) Documents mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents relatifs à la présente assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, à compter de la publication de l'avis de convocation au quinze jours avant l'assemblée selon le document concerné.

En outre, les informations et documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, seront publiés sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <http://www.gecimed.fr>, à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée, soit le lundi 9 mai 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOS SERVICES SPÉCIALISÉS

se chargeront de toutes les formalités
aux Greffes des Tribunaux

10540288 - LE PUBLICATEUR LEGAL

FONCIERE EURIS

Société anonyme

Au capital de 149.648.910 €

Siège social :

83, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

702 023 508 RCS PARIS

Avis de convocation

Messieurs, Mesdames les actionnaires sont convoqués le **jeudi 5 mai 2011 à 10 heures**, au Centre de conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris (Salon Yo-Atlas), en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Affectation du résultat de la société ;
- Virement du poste "Réserves réglementées, réserves pour actions propres" au poste "Autres réserves" ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce et rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du censeur ;
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités.

A titre extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'offres au public ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription,

dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier ;

- Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L.255-136 du Code de commerce ;

- Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

- Délégation de pouvoirs conférée au conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration ;

- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en oeuvre par la société Foncière Euris sur les titres d'une autre société ;

- Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des salariés et des mandataires de la société et des sociétés qui lui sont liées ;

- Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés ;

- Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires ;

- Pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'assemblée générale figurent dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des annonces légales et obligatoires du 30 mars 2011, bulletin n° 38.

Modalités de participation à l'assemblée générale :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités de participation suivantes :

- donner un pouvoir (procuration) à toute personne physique ou morale de son choix,

- adresser une procuration sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le conseil d'administration,

- voter par correspondance.

Lors de l'émargement de la feuille de présence, les signataires devront justifier de leur identité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier en assemblée générale ordinaire et au nu-proprétaire en assemblée générale extraordinaire. Toutefois, l'usufruitier et le nu-proprétaire peuvent décider par accord entre eux des modalités d'exercice du droit de vote ; ils devront en informer la société au moins cinq jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Conformément aux dispositions des articles L.225-107-1 et L.228-1 du Code de

commerce, le propriétaire d'actions de la société n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ses actions.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la société tenus pour la société par son mandataire, la Société Générale, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 1135, 44024 Nantes Cedex 01, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, teneur de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, laquelle doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire souhaitant voter par procuration ou par correspondance peut demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société ou à son mandataire, la Société Générale, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 1135, 44024 Nantes Cedex 01, six jours au moins avant la date de l'assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration prévu à l'article R.225-76 du Code de commerce ou se le procurer à compter du 14 avril 2011 sur le site de la société <http://www.fonciere-euris.fr>. Ce formulaire, dûment complété et signé, devra ensuite être renvoyé à la société ou à son mandataire, la Société Générale, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 1135, 44024 Nantes Cedex 01, ou il devra parvenir trois jours au moins avant l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à l'assemblée est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001, et indique ses nom, prénom et domicile.

La notification à la société de la désignation d'un mandataire peut être adressée par voie électronique selon les modalités suivantes : l'actionnaire nominatif doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse servicejuridique@euris.fr, une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé, en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire doit être accompagné d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire dépositaire des titres.

L'actionnaire peut révoquer son mandat, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la société.

Le mandat ou le vote par correspondance donné pour l'assemblée vaut pour les éventuelles assemblées successives qui seraient convoquées avec le même ordre du jour.

En outre, tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Il n'est pas prévu de vote ou de modalités de participation par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Droit de communication des actionnaires :

En application de l'article R.225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'assemblée générale et visés dans cet article pourra être consulté à compter du jeudi 14 avril 2011 sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <http://www.fonciere-euris.fr>, rubrique "Assemblée générale".

L'ensemble des documents visés aux articles R.225-89 et suivants du Code de commerce sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société à compter de la publication de l'avis de convocation quinze jours au moins avant l'assemblée générale.

Questions écrites :

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social : Foncière Euris, Direction juridique, 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : servicejuridique@euris.fr. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes de ventes

OPPOSITIONS

M008646 – AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 8/04/2011, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Paris, le 11/04/2011, bordereau n° 2011/365, case n° 10, Société ALEXIS, SARL au capital de 4.000 €, siège sis 1, rue de l'Annonciation, 75016 Paris, 482 876 547 RCS Paris, a cédé à LA BOITE A COUTURE, S.A.R.L. au capital de 1.500 €, siège sis 1, rue de l'Annonciation, 75016 Paris, en cours d'immatriculation au RCS de Paris, UN FONDS DE COMMERCE DE COUTURE, RETOUCHERIE, VENTE DE VETEMENTS ET ACCESSOIRES, COMPRENANT CLIENTELE, DROIT AU BAIL, MATERIEL, sis et exploité 1, rue de l'Annonciation, 75016 Paris. Moyennant le prix de 13.300 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 8/04/2011. Les opposi-

tions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez M° Jean-Claude ROSSOUX, Avocat, 6, rue Lyautey, 75016 Paris.

M008718 – AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 12 avril 2011, enregistré auprès du SIE de Paris (17°), Les Batignolles, le 13 avril 2011, bord. n° 2011/394, case n° 22, ext. 3047,

la SELARL PHARMACIE FOURCROY, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à Associé unique, au capital de 10.000 euros, siège social : 27, rue de Fourcroy, 75017 Paris, et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 491 829 719, assistée de M° Gérard PHILIPPOT, Administrateur judiciaire, 60, rue de Londres, 75008 Paris,

a cédé à :

la SELARL PHARMACIE ZENATTI NAMER, Société en formation, au capital de 15.000 euros, siège social : 27, rue Fourcroy, 75017 Paris,

LE FONDS DE COMMERCE D'OFFICINE DE PHARMACIE sis et exploité 27, rue Fourcroy, 75017 Paris.

Moyennant le prix de 400.000 euros.

Entrée en jouissance fixée au 12 avril 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par M° Gérard PHILIPPOT, Administrateur judiciaire, en son étude : 60, rue de Londres, 75008 Paris.

M008801 – AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 4 mars 2011, enregistré auprès du SIE de Paris (3°), le 31 mars 2011, bord. n° 2011/212, case n° 7, ext. 1344,

la Société ENGLISHBOOSTER, SARL au capital de 37.000 euros, siège social : 9, rue Réaumur, 75003 Paris, et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 434 154 373,

a cédé à :

la Société KALLOPE, Société par actions simplifiée au capital de 24.000 euros, siège social : 11, rue Pecquay, 75004 Paris, et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 492 531 934,

LA BRANCHE D'ACTIVITE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT dite ATI, sis et exploitée 9, rue Réaumur, 75003 Paris.

Moyennant le prix de 75.000 euros.

Entrée en jouissance fixée au 4 mars 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au siège social de la Société ENGLISHBOOSTER et pour la correspondance par le service séquestre juridique de l'Ordre des Avocats de Paris, 11, place Dauphine, 75053 Paris Cedex 01.

M008643 – AFFICHES PARISIENNES

Par acte ssp du 31/03/2011, enregistré le 11/04/2011 au SIE de Montreuil Est, bordereau 2011/200, case n° 12, ext. 1240,

la Société MGE, SARL, au capital de 5.000 euros, RCS Bobigny 488 390 550, siège : 117, rue de Paris, 93100 Montreuil, représentée par M. Saïtal D'HAÏK, demeurant 117, rue de Paris à Montreuil (93100),

a cédé à :

la Société LE PETIT GAVROCHE, SARL, au capital de 762.245 euros, RCS Paris 390 680 924, siège : 91, rue du Docteur-Arnold-Netter, 75012 Paris, représentée par M. Otmane CHIGUER,

LE FONDS DE COMMERCE HOTELLE-RIE, MARCHAND DE VINS, LIQUEURS, BRASSERIE, RESTAURANT, connu sous l'enseigne : HOTEL ET CAFE DU CENTRE, exploité à 117, rue de Paris, et 14, rue François-Arago, 93100 Montreuil, avec l'entrée en jouissance au 31/03/2011.

Moyennant le prix principal de 400.000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et pour la correspondance auprès de M° Zoubir BELHOU, Avocat, 87, rue de Paris, 93100 Montreuil.

M008713 – AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 11 avril 2011, enregistré au Pôle Enregistrement de Paris (15°), le 13 avril 2011, bord. n° 2011/218, case n° 28,

la SARL SEBELIE, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 443 988 332, dont le siège social est à Paris (15°), 174, rue Lecourbe,

a vendu à :

la SARL WAX FLOWER, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 499 588 648, dont le siège social est à Paris (6°), 14, rue Bernard-Palissy,

LE FONDS DE COMMERCE DE VENTE DE FLEURS ET PLANTES, DECORATION, sis et exploité à Paris (15°), 174, rue Lecourbe.

Moyennant le prix principal de 81.000 euros.

Avec entrée en jouissance à compter du 11 avril 2011.

Oppositions reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au fonds vendu : SARL WAX FLOWER, 174, rue Lecourbe à Paris (15°), et à la SA POUBEAU, 68, avenue du Maréchal-Foch à Fontenay-aux-Roses (92), pour la correspondance.

M008749 – AFFICHES PARISIENNES

Suivant acte S.S.P. en date à Paris du 17/03/2011,

la SARL AU FIN PALAIS, capital : 4.000 €, siège social : 148, boulevard Ney, 75018 Paris, RCS Paris B 491 310 322, Gérant : M. Rachid AIT OUGHLAL,

a vendu à :

la SARL KAB KAIS, capital : 2.000 €, siège social : 148, boulevard Ney, 75018 Paris, Gérant : M. Mostafa NHARI, en cours d'immatriculation au RCS de Paris.

Moyennant le prix de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000 €),

LE FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE, PATISSERIE, sis à Paris (75018), 148, boulevard Ney.

La prise de possession a été fixée au 17 mars 2011.

Pour la validité et la correspondance, les oppositions seront reçues par acte extra judiciaire jusqu'au dixième jour de la dernière en date des publications prescrites par la loi, au Cabinet DECROIX-CAMPAGNE, 53, rue Vivienne, 75002 Paris.

Pour extrait,

DECROIX CAMPAGNE

Avocats
53, rue Vivienne – 75002 PARIS

M008682 – AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Paris du 12/04/2011, enregistré à la recette des impôts de Paris (12°), le 13/04/2011, bord. 2011/177, case n° 5,

M. Mahmoud BEN RHOUMA, demeurant 45, boulevard Poniatowski, 75012 Paris, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 487 851 289,

a cédé à :

Mme Fathia BERHOUMA, épouse BEN RHOUMA, siège : 2, boulevard Soult, 75012 Paris, en cours d'immatriculation au RCS de Paris,

la moitié indivise DU FONDS DE COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE sis et exploité au 2, boulevard Soult, 75012 Paris.

Moyennant le prix de 25.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 15/04/2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi au fonds vendu.

M008768 – AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 7 avril 2011, enregistré auprès du SIE de Paris (3°), le 8 avril 2011, bord. n° 2011/233, case n° 12, ext. 1500,

la Société IDEES BLOUX, SARL au capital de 41.000 euros, siège social : 14, rue Réaumur, 75003 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 338 495 534,

a cédé à :

la Société LIKE INTERNATIONAL, SARL au capital de 7.500 euros, siège social : 4, rue des Fontaines du Temple, 75003 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 448 288 928,

LE DROIT AU BAIL DES LOCAUX A USAGE COMMERCIAL DEPENDANT D'UN IMMEUBLE, sis 14, rue Réaumur, 75003 Paris.

Moyennant le prix de 150.000 euros.

Entrée en jouissance fixée au 8 avril 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par le service séquestre juridique de l'Ordre des Avocats de Paris, 11, place Dauphine, 75053 Paris Cedex 01.

A10540263 – LE PUBLICATEUR LEGAL

CABINET BLONDEL-RAVE-LE PENDU
Société d'avocats à la Cour
26, rue Marsoulan – 75012 PARIS

Acte : par acte sous seing privé en date à Paris du 8 avril 2011, enregistré au SIE (6°) Odéon, Pôle Enregistrement Paris Sud, le 12 avril 2011, bordereau 2011/385, case 6, ext. 4062.

Vendeur : la Société KHADJAO, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €, dont le siège social est à Paris (75014), 5, rue Raymond-Losserand, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 483 909 727 (2005 B 15836), représentée par son Gérant M. Franck POREE.

Acquéreur : la Société VINH HUE, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège social est à Paris (75014), 5, rue Raymond-Losserand, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 531 034 833/2011 B 05812, représentée par Mme Sylvie FROMENT dûment habilitée en vertu d'une Assemblée Générale en date du 1^{er} avril 2011.

Fonds : RESTAURANT, TRAITEUR, VENTE DE PLATS A EMPORTEUR, connu sous l'enseigne BAN SOM TAM, exploité à Paris (75014), 5, rue Raymond-Losserand.

Prise de possession : le 8 avril 2011.

Prix : 280.000 €.

Oppositions : pour la réception des oppositions, au Cabinet de M° Véronique MAILLARD, Avocat à Paris (75012), 16, rue de Picpus.

BLONDEL-RAVE-LE PENDU.